



## Les options "latin" et "section européenne"

publié le 29/04/2013

L'option "latin" est proposée aux élèves **à partir de la classe de 5ème** ; l'option "section européenne" **à partir de la classe de 4ème**.

**En raison de contraintes d'emploi du temps, ces deux options ne peuvent être cumulées.**

Le choix de l'une ou l'autre suppose un engagement de l'élève à la conserver jusqu'à la fin de sa scolarité au collège. **Il convient donc, pour l'élève et sa famille, de mûrir son choix, en connaissance de cause.**

Ces options permettent aux élèves d'approfondir des connaissances et de renforcer des compétences dans des domaines d'acquisition différents ; l'une et l'autre leur apportent une ouverture d'esprit et un enrichissement culturel qui leur seront précieux pour le reste de leur scolarité. **Elles ne déterminent pas pour autant leurs choix d'option au lycée** (il est tout à fait possible d'intégrer une section européenne ou de choisir l'option latin au lycée sans avoir suivi ces enseignements au collège), et encore moins les choix d'études qui pourront être faits ultérieurement.

A moins d'avoir un projet d'orientation déjà bien arrêté, ce choix ne doit donc pas enfermer prématurément l'élève dans une "stratégie" d'orientation post-3ème, voire post-bac ; il doit avant tout s'appuyer **sur ses centres d'intérêt, ses préférences et sa motivation.**

Pour vous aider dans votre réflexion, nous vous invitons à prendre connaissance des deux documents ci-dessous, dans lesquels les contenus et objectifs des enseignements proposés sont présentés.

 [Présentation de l'option latin \(Mme Laroche\)](#) (PDF de 142.2 ko)

 [Présentation de la section euro \(Mmes Faucher et Duhoux\)](#) (PDF de 131.2 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**